PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
TENUE LE MERCREDI 2 DÉCEMBRE 2020

Présents : Mme Laurence Bégin-Gauthier, enseignante
M. André Nicodème Berlin Takoudjou, parent
Mme Marie-Josée Gravel, technicienne responsable service de garde
Mme Cindy Labrecque, agente de bureau principale
Mme Fannie Labrecque, parent
Mme Maude Laflamme, directrice
M. Olivier Pereira, psychoéducateur
M. Félix-Antoine Sauvageau, enseignant
Mme Manon Savard, parent
Mme Nadine Thériault, parent
Mme Marie-France Tremblay, parent
Mme Andrée-Anne Verret, enseignante

Absents : M. Guy Allaire, parent

<u>Ordre du jour</u>

1. **Mot de bienvenue**
   Madame Laflamme souhaite la bienvenue aux membres. Nous remarquons l'absence répétée de M. Guy Allaire

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
   .
   Nous ajoutons les points suivants :
   15.1 Soutien aux enseignantes et enseignants de l'école ;
   15.2 Conseil de Quartier.

   Proposé par Mme Marie-France Tremblay et secondé par Mme Fannie Labrecque

   Adopté à l'unanimité.
   CÉ-20-21-08

3. **Questions en provenance de la salle**
   Aucune question

4. **Lecture, suivis et adoption du procès-verbal du 14 octobre 2020**
   Il est proposé par Mme. Marie-France Tremblay et secondé par Madame Andrée-Anne Verret d'adopter le procès-verbal du 14 octobre 2020.

   Adopté à l'unanimité.
   CÉ-20-21-09

5. **Déclaration des intérêts**
   Madame Laflamme informe les membres qu'ils doivent signer une déclaration des intérêts. Le document a été remis aux enfants des membres et il doit être retourné complété à l'école.

6. **Formation des membres du conseil d'établissement**
   Madame Laflamme présente les nouvelles capsules vidéo ainsi que les fiches thématiques disponibles sur le site du gouvernement : https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire/
   https://www.youtube.com/watch?v=NHjJFDUUJLA&feature=youtu.be
   https://www.youtube.com/watch?v=ys-6HRWkvfM&feature=youtu.be
   https://www.youtube.com/watch?v=F1ver0_ljMg&feature=youtu.be

   Monsieur Takoudjou mentionne que le son n'était pas intéressant pour les deux dernières capsules.

<u>Consultation/Décision</u>

7. **Règles de régie interne du conseil d'établissement**
   Madame Laflamme présente le document modifié pour les règles de régie interne du conseil d'établissement.

   Il est proposé par Mme Fannie Labrecque et secondé par M. Félix-Antoine Sauvageau d'adopté les règles de régie interne du conseil d'établissement.

   Adopté à l'unanimité
   CÉ-20-21-10

8. **Reddition de compte budgétaire 2019-2020**

Déficit accumulé redressé au 30 juin 2019 (117 004 $)
Surplus d'exercice 2019-2020 138 148 $
Participation de la CS au paiement de la facture (fonds d'aide) 43 777 $
Participation du fonds d'aide à la résorption des déficits 19 257 $
Surplus accumulé au 30 juin 2020 84 178 $

Le surplus de l'année de 138 148 $ a donné droit de participer aux deux fonds d'aide.

En vertu du fonds d'aide au remboursement de l'action collective, chaque dollar de surplus réalisé donnait droit à un remboursement de 1 dollar de la facture, puisque l'école était en déficit accumulé. C'est donc d'une aide de 43 777 $ dont l'école a bénéficié. La facture reliée à l'action collective est maintenant entièrement remboursée par le fonds d'aide.

Également, l'école a reçu une participation de 19 257 $ à même le fonds d'aide à la résorption des déficits.

L'école ne sera plus admissible à ces fonds d'aide en 2020-2021 car la facture liée à l'action collective a entièrement été remboursée et que l'école n'est plus en situation de déficit accumulé.

Il est proposé par M. Olivier Pereira et secondé par Mme Marie-Josée Gravel d'adopter la reddition de compte budgétaire 2019-2020.

Adopté à l'unanimité
CÉ-20-21-11

9. **Plan triennal de répartition et de destination des immeubles**

Consultation portant sur le plan triennal de répartition et de destinations des immeubles pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

Considérant qu'en vertu de l'article 78 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire de la Capitale a demandé l'avis du conseil d'établissement de L'Odyssée sur le plan triennal de répartition et de destinations des immeubles pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;

Considérant la présentation de la consultation faite par Maude Laflamme;

Considérant les avis et commentaires qui ont été formulés par les membres du conseil d'établissement de l'école L'Odyssée;

Sur proposition de M. Takoudjou et secondé par Mme Marie-France Tremblay il est résolu à l'unanimité;

DE DONNER UN AVIS FAVORABLE à la proposition soumise à la consultation des conseils d'établissement par le Centre de services scolaire de la Capitale.

Adopté à l'unanimité
CÉ-20-21-12

10. **Critères de sélection direction d'école**

Selon l'article 79 de la loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit être consulté par le centre de services scolaire sur les critères de sélection de la direction de l'école. Madame Laflamme présente le document des critères de sélection proposé par le centre de services scolaire.

Il est proposé par Mme Fannie Labrecque et secondé par Mme Marie-Josée Gravel de donner un avis favorable à la proposition soumise par le Centre de services scolaires sur les critères de sélection des directions d'école.

Approuvé à l'unanimité **CÉ-20-21-13**

11. **Sorties éducatives**

Madame Laflamme présente le tableau des sorties éducatives. Il est mentionné que les sorties ou les activités auront lieu en respect des règles sanitaires et des recommandations de la santé publique.

Les horaires continus pour le secteur primaire et de l'adaptation scolaire sont approuvés à l'unanimité.

Il est proposé par Mme Fannie Labrecque et secondé par Mme Andrée-Anne Verret d'approuver les sorties éducatives.

Approuvé à l'unanimité **CÉ-20-21-14**

12. **Représentant de la Communauté**

Madame Laflamme informe les membres que nous avons sollicité nos organismes de proximité et à ce moment-ci, aucun membre de la communauté ne s'est montré disponible.

<u>Information</u>

13. **Modification au calendrier des étapes, des journées pédagogiques et modifications au régime pédagogique**

Madame Laflamme informe les membres des modifications survenues au régime pédagogique. L'année scolaire est maintenant divisée en 2 étapes. La 1re étape prendra fin le 22 janvier. Nous avons aussi procédé à l'ajout de trois journées pédagogiques au calendrier, les dates retenues sont les suivantes : 22 janvier, 19 mars et le 30 avril.

Les résultats de la 1re étape devraient être disponibles le 22 janvier prochain selon les demandes du Ministère. Toutefois, pour les groupes d'anglais intensif vivant le modèle 5 mois 5 mois, avec des examens ministériels du 14 au 19 janvier, il sera difficile de rencontrer cette exigence. Un délai d'une semaine supplémentaire est plus réaliste pour la production des bulletins. La direction informe les membres du conseil d'établissement qu'elle prévoit donner un délai de quelques jours pour tous les niveaux.

14. **Parole au représentant du comité de parents**

M.Takoudjou présente les points discutés lors de la dernière rencontre du comité de parents.

15. **Autres sujets**

15.1 Soutien aux enseignants et enseignants de l'école.
La partie enseignant a présenté les points de négociations. Des discussions ont eu lieu, mais le CÉ ne se positionnera pas sur le sujet.

15.2 Conseil de Quartier.
Madame Nadine Thériault fait un résumé de la rencontre.
La ville donne 3000$ aux écoles qui ont de projets concernant la circulation. L'Odyssée a proposé de diminuer la limite à 30 km/h à

partir du coin Industrielle / Pie-XI jusqu'à la rue Everest. Il est également proposé d'ajouter des dos d'âne sur la rue de l'Innovation.

Nous serons jumelés avec l'école du Val-Joli pour le projet « angle-mort » qui sera tourné l'été prochain.
La prochaine rencontre aura lieu en mars et c'est Capitaine Lefebvre qui est responsable de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Andrée-Anne Verret et secondé par Félix-Antoine Sauvageau que la séance soit levée à 21h00.

Adopté à l'unanimité. **CÉ-20-21-15**

_____ _____

Président Secrétaire

_____

Directrice